

2026-10-03- Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement des postes de Chargés de coopération CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan – Année 2026

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la Commune de Séné et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Morbihan, la CAF accompagne les collectivités dans le pilotage et la coordination des politiques en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des familles.

À ce titre, une convention d'objectifs et de financement relative aux « Chargés de coopération CTG » permet de soutenir financièrement les postes assurant les missions de coordination nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de la CTG.

La convention actuelle est arrivée à échéance au 31 décembre 2025.

Pour l'année 2026, la CAF du Morbihan propose le renouvellement de cette convention, qui prévoit le financement des missions de coopération exercées sur les quotités suivantes :

- **Petite enfance** : 0,36 équivalent temps plein (ETP),
- **Enfance - Jeunesse** : 1 équivalent temps plein (ETP).

Le montant prévisionnel de l'aide financière accordée par la CAF s'élève à 16 846,65 € par ETP existant soit un financement annuel total de 22 911,44 € par an pour les deux postes de la commune de Séné.

Cette participation contribue au financement des missions de coordination, d'animation du partenariat, de suivi des actions et d'évaluation de la Convention Territoriale Globale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de cette convention pour l'année 2026.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 6 mars 2025 approuvant la convention d'objectifs et de financement ainsi que son avenant pour la période 2023-2025,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Vie Scolaire du 21 septembre 2026,

Vu le projet de Convention d'Objectifs et de Financement proposé par la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026,

Considérant qu'il convient pour la Ville de Séné d'être en partenariat avec la CAF du Morbihan au regard des actions menées en direction des familles et de leurs enfants,

Considérant que la convention d'objectifs et de financement des chargés de coopération entre la CAF du Morbihan et la Commune de Séné est arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le renouvellement de la Convention d'objectifs et de financement entre la Commune de Séné et la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan pour le pilotage du projet de territoire, chargé de coopération CTG pour l'année 2026 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la CAF du Morbihan ainsi que tous les documents qui s'y rapportent ;

DE DIRE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.